

REPRISE D'ÉTUDES : LA DÉMARCHE

VOUS ÊTES DANS UN DES CAS SUIVANTS :

- interruption d'études > à 2 ans
- salarié(e)
- demandeur d'emploi (indemnisé(e) ou non)
- âgé(e) de plus de 28 ans

VOUS SAVEZ QUELLE
FORMATION CHOISIR ?

OUI

NON

**CONTACTER LE
SCUIO**

Service Commun
Universitaire d'Information
et Orientation

05 59 40 70 90 (92)
scuio@univ-pau.fr

Pour tout renseignement
d'ordre pédagogique (pré-
requis, contenus, organisation,
date de retrait des dossiers de
candidature, etc...)

CONTACTER
la Scolarité du Département
(Lettres, Droit, Sciences, etc...)

ou

CONSULTER
le Site Internet de l'Université :
www.univ-pau.fr

VOUS AVEZ LE DIPLOME
REQUIS POUR L'ENTRÉE EN
FORMATION ?

NON

OUI

CONTACTER LE DIVA
(Dispositif de Validation
des Acquis)

pour une demande de
dispense de pré-requis

Marie-Manuelle MARCOS
05 59 40 78 85

**CONTACTER
LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
pour étudier :**

- les modalités d'inscription,
 - les possibilités de financement, et/ou de
rémunération,
- en fonction de votre situation à l'entrée en
formation.

Lydie RIGAUD – 05 59 40 78 84
lydie.rigaud@univ-pau.fr

ET

Votre situation ne nécessite
aucun de ces documents

Quand vous aurez reçu :

- l'accord d'admission dans la formation,
- et/ou l'accord de prise en charge des frais de formation,
- et/ou la validation de la rémunération ASSEDIC,
- et/ou le procès-verbal de validation des acquis.

**PRENDRE RENDEZ-VOUS A L'ACCUEIL DE LA
FORMATION CONTINUE pour :**

- l'établissement du contrat de formation professionnelle,
- le paiement des frais de formation,
- l'obtention du titre libératoire.

Emilie MARTELAT – 05 59 40 78 88 – accueil.forco@univ-pau.fr

**RETIRER LE DOSSIER D'INSCRIPTION A L'UPPA AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ DE LA
COMPOSANTE CONCERNÉE** ou le TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE L'UNIVERSITÉ,
le compléter, joindre les pièces demandées et le titre libératoire délivré par le Service de la
Formation Continue - Le ramener à la scolarité pour obtenir votre carte d'étudiant.